



## Séance du Conseil municipal du mardi 26 mars 2019

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Patrick FISCHLER, président	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire
	M. Jacques HUTIN, vice-président		M. Didier FLECK, adjoint
	Mme Adélaïde CRUCHON		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Claire-Lise HALDEMANN		
	Mme Ursula ZIELAZEK	<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
	M. Thierry BUBLOZ		
	M. Philippe ISELI	<b>Procès-verbaliste</b>	
	M. Daniel MENETREY		M. Giovanni ERRICHELLI
	M. Olivier JUNGO		
	Mme Françoise CERUTTI		
	M. Claude-André MEYER		
	M. Serge GUINAND		
	M. Joël PÜRRO		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  3. Communications de l'Exécutif
  4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 03-2019 P dissolution du fonds de bienfaisance Quiby
  - D 04-2019 P crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 15'157.- pour une course scolaire exceptionnelle de tous les élèves de l'école d'Athenaz
  - D 05-2019 P demande de naturalisation n° 2018.1479 (huis clos)
5. Propositions de motions et de résolutions
  6. Communications des commissions
  7. Communication des dates des prochaines séances des commissions
  8. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre la séance à 20h02 et procède sans autre à la lecture des points de l'ordre du jour :

> Arrivée de Mme HALDEMANN à 20h03

## 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11.12.2018

**M. FISCHLER** souhaite apporter la correction suivante au PV :

Page 3, point 2.1 : *Il s'agit de plus de 9'000 signatures récoltées et non pas 3'000.*

Hormis la correction ci-dessus mentionnée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des votants (11)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

### 2.1 Dossiers d'actualité

**M. FISCHLER** propose que les dossiers « Portier » et « Sablière du Cannelet », d'actualité grave, soient discutés au point 6, communications des Commissions.

### 2.2 Opposition à la dernière décision de l'ACG

**M. FISCHLER** rappelle que le Conseil s'est opposé à la décision de l'ACG (octroi d'une subvention complémentaire de 1,5 million en faveur du Grand-Théâtre) et que seules trois autres communes ont préavisé de même (dont deux issues de la Champagne !), d'après une lettre reçue récemment de l'instance en question. La décision de subvention est toutefois entrée en force, puisque le nombre de préavis négatifs n'a pas été atteint.

### 2.3 Covoiturage (Taxito / Hé !Léman)

**M. FISCHLER** rapporte qu'un système de co-voiturage équivalent a été mis en place par nos voisins français ; basé sur les mêmes critères d'utilisation, il répond à la dénomination de « e-Léman ». Il déplore toutefois que les autorités cantonales aient, une fois de plus, opéré seules à la pose d'une borne à Confignon, sans avoir consulté l'ensemble des communes limitrophes.



### **3. Communications de l'Exécutif**

#### **3.1 Mobilité**

**M. JEMMELY** revient sur le dispositif « Taxito » et rapporte que ce projet a également été abordé lors de la dernière séance des Maires de la Champagne. Celui-là n'a pas atteint un grand succès auprès de ses collègues.

Pour le surplus, il confirme qu'une borne Viry-Confignon a bien été mise en place et qu'elle fera l'objet d'un suivi d'utilisation, tandis que la ligne de bus 77 (Sézegnin-La Plaine) deviendrait dès lors inutile.

#### **3.2 Trafic pendulaire**

**M. JEMMELY** rapporte que les premiers comptages ont été réalisés aux petites douanes de Perly-Certoux, Sézegnin, Soral 2 et Chancy 2 ; la diminution de 10% du trafic qui devait être constatés (selon la convention) ne l'a pas été, loin de là, puisqu'à Perly-Certoux le trafic a augmenté de 14,5 %, à Soral 2 de 14,8 %, à Sézegnin de 34,6 % et à Chancy 2 de 14,5 %.

Le résultat escompté n'ayant pas du tout été atteint, il est fort probable qu'en mars 2020 un retour aux ouvertures de ces douanes à 8h30 est à envisager.

#### **3.3 Projet de contournement de Soral**

**M. JEMMELY** informe qu'une étude de faisabilité a été votée par le Grand-Conseil, tandis que la commune d'Avusy fait partie du Comité de pilotage. Il n'a pour le moment aucun autre élément d'information plus détaillé.

#### **3.4 Aménagement du territoire**

**M. JEMMELY** précise que le mémoire du recours a été déposé auprès des instances de Justice.

#### **3.5 Terrains Portier**

**M. JEMMELY** confirme que le concours a été lancé et que les mandataires commencent à s'inscrire. Une séance de réception des dossiers est prévue début mai 2019.

#### **3.6 Affaire Holdener**

**M. JEMMELY** rapporte que l'architecte concerné a déposé une requête auprès de la Justice, pour le remboursement du solde prétendument dû (environ 50'000. — Fr.), tandis que l'Exécutif préparera un mémoire de réponse pour le Tribunal.



### **3.7 Projet de refonte de la loi sur la prévention des sinistres...**

**M. FLECK** rapporte qu'après une assemblée de l'ACG à fin février, qui avait amené plus de questions que de réponses satisfaisantes, l'ordre du jour de la suivante (27 mars) prévoyait un vote sur le projet de refonte de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers.

Plusieurs communes – dont celles de la Champagne – ont fait savoir au comité de l'ACG qu'elles estimaient ne pas disposer de toutes les données, en particulier financières, et de toutes les garanties pour se prononcer sur un projet qui, par ailleurs, n'a pas que de mauvais côtés, comme le relèvent nombre de nos compagnies.

La crainte d'un clash a amené le comité de l'ACG à reporter le vote et à s'engager à fournir d'autres informations.

### **3.8 Bus scolaire**

**M. FLECK** relève qu'environ la moitié des trajets du bus scolaire n'est plus assurée par des parents, notamment faute du permis de conduire ad hoc. Une lettre sera envoyée à tous les ménages pour essayer de trouver des bénévoles afin de privilégier, dans un premier temps, ce type d'engagement.

A défaut, on recourra pour tout ou partie des trajets à un chauffeur professionnel, à une entreprise ou aux TPG, avec une participation financière de la commune, à déterminer.

### **3.9 Alerte canicule**

**M. FLECK** indique que tout comme d'autres communes, la mairie enverra aux aînés une lettre assortie d'un petit questionnaire pour leur faire part de notre sollicitude, notamment en cas d'alerte canicule déclenchée par le médecin cantonal, mais aussi pour s'enquérir de leurs attentes éventuelles.

### **3.10 Plan directeur**

**M. GOY** informe que le mandat de révision a été attribué au bureau MAYOR & BEUSCH, dont l'offre et les connaissances de la problématique ont été retenues comme les plus pertinents.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **4.1 D 03-2019 P : proposition du Maire relative à la dissolution du fonds de bienfaisance Quilby**



Le président donne lecture du dispositif de la délibération, en précisant que celle-ci est étroitement liée à celle qui suivra (D 04-2019 P). Avant d'en voter l'entrée en matière, il propose que M. le Maire évoque brièvement les origines du fonds et la raison de la résolution.

> *Arrivée de M. MENETREY à 20h25*

**M. JEMMELY** indique qu'il s'agit-là d'un ancien legs transmis par une dame ayant fait don à la commune de la somme en question, dans les années 80. Les intérêts produits étaient destinés à alimenter le poste des courses scolaires. Etant donné les conditions actuelles de rendement des capitaux, la somme n'a de nos jours plus aucune incidence sur les dépenses auxquelles elle était destinée. Les normes relatives au nouveau plan comptable imposeraient de devoir créer un règlement spécifique de fonctionnement de ce poste, ce qui s'avérerait contre-productif par rapport à l'enjeu réel. La proposition vise donc à dissoudre ce fonds et à le verser dans le budget de fonctionnement.

Afin toutefois de respecter la volonté de la légataire, une deuxième résolution (D 04-2019 P) vise à créer une ligne budgétaire spécifique à l'utilisation de la somme, affectée à une sortie scolaire.

L'entrée en matière de la résolution est acceptée à l'**unanimité des votants (12)**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 mars 2019,

**À L'UNANIMITÉ des votants (12)**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. De dissoudre le fonds de bienfaisance Quiby doté au 31.12.2017 d'un montant de Fr. 15'156.85,
2. De reclasser le montant correspondant au 01.01.2018 dans la nature comptable n° 2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2).



**4.2 D 04-2019 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de Fr. 15'157.- destiné à une course scolaire exceptionnelle de tous les élèves de l'école d'Athenaz**

Ayant rappelé le lien étroit de cette délibération avec la précédente, le président propose directement au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à **l'unanimité des votants (12)**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 mars 2019,

**À l'UNANIMITÉ des votants (12),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de Fr. 15'157.- destiné à une course scolaire exceptionnelle de tous les élèves de l'école d'Athenaz ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2019 sur le compte 21.31 ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**4.3 D 05-2019 P : proposition du Maire à la demande de naturalisation n° 2018.1479 (huis clos)**

Les débats concernant la proposition se tiennent à huis clos.

L'entrée en matière est acceptée à **l'unanimité des votants (13)**.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 5 février 2019,

**À l'UNANIMITÉ des votants (13),**

**DÉCIDE**

1. De préavis favorablement la demande de naturalisation n° 2018.1479.



## 5. Propositions de motions et de résolutions

Néant

## 6. Communications des commissions

### 6.1 Commission Plan directeur

**M. HUTIN** rapporte que le retour des demandes d'offres est toujours en attente.

### 6.2 Commission Environnement

**M. GOY** informe qu'une sortie hydrogéologique et minéralogique aura lieu au printemps 2020, tandis qu'une séance de préparation aura lieu cet automne.

**M. JUNGO** informe qu'une nouvelle séance aura lieu ce mercredi 27 mars 2019 à 18h30, afin de sensibiliser les citoyens sur l'importance d'éradiquer la renouée du Japon.

### 6.3 Commission sociale

**Mme CERUTTI** indique qu'une soirée pour les enfants âgés de huit à dix ans aura lieu le 5 avril 2019, à l'occasion de laquelle ils concocteront des pizzas maison.

### 6.4 Commission économie et agriculture

**M. MENETREY** informe que la Commission travaille sur la journée portes ouvertes, ce qui impliquera bientôt la visite des divers agriculteurs concernés.

### 6.5 Commission Portier

**M. PÜRRO** indique que le concours a été lancé le 28 février 2019, tandis que quelques difficultés sont rencontrées actuellement avec la « Commission de validation des règlements de concours de la SIA 142 », où la teneur très technique des dispositions se révèle difficilement compréhensible. Cette difficulté ne préterite pas la suite des opérations, où il est prévu, début mai, la présélection des candidats.

**M. PÜRRO** rappelle le courrier que tous les élus ont reçu de la part des époux Terrier, concernant la transaction foncière qu'ils savent, et interroge ses collègues quant à leur conception de la réponse à y donner ?

**M. FISCHLER** confirme qu'il y a effectivement lieu de se concerter sur le mode de réponse à donner, soit commune ou individuelle de la part du Conseil, et ce indépendamment de la réponse que donnera également l'Exécutif.



Une longue discussion générale s'engage à ce sujet, à l'issue de laquelle la pertinente analyse de **M. BUBLOZ** oblige le Conseil à la rédaction d'une lettre commune, comportant les deux éléments de réponses qu'implique le courrier de l'expéditeur.

Il sera dès lors un projet de réponse commune à valider par les élus.

#### **6.6 Commission Sablière du Cannelet SA**

**M. GUINAND** confirme que les éléments de réponse ont été fournis dans les délais impartis et que l'affaire est désormais en mains de la Justice. Il est dès lors improbable que le Conseil d'Etat valide le référendum antérieurement à la décision de justice.

De façon générale, **M. FISCHLER** relève que les listes de présences sont correctement remplies, tandis que les procès-verbaux font plutôt défaut dans la plupart des commissions. Il invite les présidents de commission à ne pas manquer de rédiger et communiquer le fruit de leurs discussions et décisions.

### **7. Communication des dates des prochaines séances de commissions**

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| ▪ Commission ad hoc Plan directeur communal : | à fixer               |
| ▪ Commission Finances                         | 8 avril 2019 à 18h30  |
| ▪ Commission Environnement :                  | 15 avril 2019 à 19h00 |
| ▪ Commission sociale :                        | 17 avril 2019 à 18h30 |
| ▪ Commission Economie et agriculture :        | 18 avril 2019 à 18h30 |
| ▪ Commission Aménagement et travaux :         | 6 mai 2019 à 18h30    |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier :        | à fixer               |
| ▪ Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : | à fixer               |

### **8. Questions et divers**

- 10.1 M. FLECK** revient à titre personnel sur l'échéance des élections communales du printemps 2020 et, au vu de la situation actuelle, exprime son souci d'un manque de candidatures. Il relève qu'aujourd'hui la question n'est pas – ou n'est plus – aux antagonismes de groupes, mais à l'impératif de pourvoir tant le Conseil municipal que l'Exécutif de personnes de qualité prêtes à œuvrer ensemble pour le bien de la



commune. Il appelle de ses vœux une réflexion pour une démarche concertée dès la rentrée de septembre.

**10.2 Mme HALDEMANN** se demande si les démarches à l'endroit des piétons ont bien été entreprises concernant l'accès au bus J, arrêt route de Chancy ?

**M. JEMMELY** lui indique que hormis avoir approché l'agriculteur concerné, aucune démarche concrète n'a été pour l'instant accomplie.

**10.3 M. JEMMELY** indique que le mandat pour l'exécution de modération du trafic a été adjugé au bureau CSD, tandis que la problématique liée à la question de l'accès piéton ci-dessus évoquée y sera intégrée.

**10.4 M. FISCHLER** demande si les démarches relatives aux transports scolaires peuvent encore être accomplies auprès du Secrétariat.

**M. GANGLOFF** confirme que celles-ci le peuvent encore jusqu'au 31 mars 2019 ; au-delà, il conviendra de le faire via internet, sur le site ad hoc des TPG qui, par ailleurs, est très bien structuré.

---

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,  
Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 30.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**